



Tarifs testament olographe et acte de notoriété

Par **sophie67500**, le **17/08/2013** à **08:26**

Bonjour,

Ma mère est décédée en Mars.

Elle avait fait un testament olographe où elle donne ses biens au dernier vivant, mon père. Elle n'avait ni compte bancaire à son nom, seulement 1 compte joint et ne possédait aucun bien propre.

Leur maison est entièrement à mon père l'ayant hérité de ses parents.

Lors du dépôt du testament, ma mère avait déjà payé 120 euros.

Aujourd'hui, sans devis préalable on m'a annoncé 880 euros pour l'enregistrement du testament au tribunal (440) et l'acte de notoriété (440).

Je trouve que la facture est salée... surtout que d'après ce que j'ai pu lire, dans notre cas l'acte de notoriété n'était pas nécessaire et que les tarifs sont encadrés. Je ne connais pas grand chose en la matière, pensez-vous que cette somme est réglementaire?

Merci pour votre aide